

3

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 19 juin 2025

DELIBERATION

Délibération tarifaire - Visites organisées par le service des relations publiques et du protocole

Vu l'article 17-4° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les tarifs des visites organisées par le service des relations publiques figurant en annexe.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration